

17. Juin 48.
nuyz. xlviii.

Monsieurs;

Je suis aduerti de la Façon, que l'infirmité de
mon Colleague Junius s'inspire de la route, que les
Medecins ne font d'ordinaire que peu de temps à vivre.

Il n'y a ^{point de doute} d'ailleurs, qu'il n'y ayt des gens qui le
Poussent ^{inopinément,} en intention de venir demander sa charge
de Secretaire, quand Dieu leur pourra venir en l'esprit.

mesme de tels ^{à ce temps} Pour prévenir ^{les importunités} que V. A. a receu
j'en la supplie de toute humilité, de me faire
rendre de sa grace, si elle ne voudroit agréer,
qu'aux occasions de tels discours, je fesse cognoistre
au monde l'esperance que j'ay, ~~de succeder~~ en cas
que je survive à mon Colleague, de me voir seul
continuer dans l'honneur de ceste Employ.

Adieu Monsieur. (Monsieurs, que ceste
esperance me ~~plait~~ depuis quelques années en soy,
qui, peu de temps, auront fait venir à V. A. dans
le peu de fonction qu'il Junius a fait, ^{dans}
Passibilité que j'ay apportée à me voir V. A.
diviser, ^{à son défaut,} que ceste presumption ne m'aille point
au delà de ce que je ^{peux} ~~soy~~ capable d'excutir.

Il n'y a point de doute, que je meure seul les depens
de la Milice, que ~~quelques~~ autres ont occupé un
homme entier, ^{autre} que moi. Et de toutes autres
expeditions, qui m'ont peu fatiguer deuse.

N. 12 doit se voir
proprement regardé
en Suisse.

Et, tant s'il faut que V. A. ^{me fait l'honneur} veuille
m'en jager surcharge, qu'il lui a plu ^{d'y adjoindre}
^{des plus grands} ~~deux~~ affaires domestiques, ^{comme il entre autres}
Sula le Traicté du mariage d'Angleterre, qui
a deuore' une si extrême quantité de grandes,
et difficiles expéditions.

^{Minimement,}
Que m'a fait la grace de
~~me faire acquiescer~~ m'acquiescer de tout ce travail
et sorte, que V. A. de sa grande bonté, n'a jamais
veulu faire paroître de s'en être mal satisfait.

Et j'ay toujours opposé c. l'honneur aux avantages
que ^{traucoup} ~~de~~ d'autres ont tiré de ceste negociation ^{et de son succès}
à l'exclusion de moy seul, qui ^{seul} ay soustenu
toute la piece.

Le contenu d'icy à supplier très humblement V. A.
de se trouuer ^{par tout} ~~en~~ incidente la provision
que j'ay ^{lui} auancer, de n'auoir autre successeur
à mon Colleague que moy mesme. c. A. n'a d'ice
de pouuoir continuer à faire ce que j'ay fait
de si long temps.

Et que par la mention que j'en fais d'ordinaire
je puisse d'auoir avec mesme ceux qui en
sont privés, autres d'autres priués.

Le Roy que d'ordinaire c. est le faire ^{et la remplir} des Grands
travaux ^{que les autres ont charges} et plusieurs affaires ordinaires
au dit Roy ~~servira~~.

